

Que fait l'Arcep pour les territoires?

Assurer une couverture numérique de qualité partout et pour tous est une politique publique prioritaire, afin de favoriser l'attractivité, la compétitivité et la cohésion des territoires. Acteurs de premier plan dans l'aménagement numérique, les collectivités territoriales se sont très tôt emparées de ces enjeux et occupent une place essentielle pour l'amélioration de la couverture en très haut débit fixe comme mobile. La loi pour la confiance dans l'économie numérique leur a confié, en 2004, la compétence d'établir et d'exploiter des réseaux de communication électronique; le plan France Très Haut Débit a par la suite consacré leur rôle « moteur » pour le déploiement du très haut débit fixe. Elles sont par ailleurs étroitement associées au *New Deal* mobile à travers le dispositif de couverture ciblée, qui leur permet d'identifier directement les zones dont la couverture mobile est à améliorer.

L'Arcep soutient cette dynamique et développe une régulation visant à accompagner les acteurs locaux vers l'atteinte de leurs objectifs en matière d'aménagement numérique, afin d'apporter à la population les bénéfices économiques et sociaux liés au déploiement des réseaux de communications électroniques. C'est en ce sens que l'Autorité s'attache à construire la régulation en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, opérateurs bien sûr, mais aussi représentants des collectivités territoriales. Son action est ainsi fondée sur des échanges quotidiens avec les acteurs locaux, l'organisation d'ateliers techniques selon les besoins identifiés (qualité des réseaux en fibre optique, fermeture du cuivre, etc.), une participation active à des instances de concertation nationales et locales, ainsi que sur des déplacements de terrain. Cette approche permet aux différents acteurs impliqués d'anticiper les exigences de la régulation dans la conduite de leurs projets. Elle permet par ailleurs à l'Arcep de prendre en considération dans ses travaux les préoccupations et spécificités des collectivités. Pour ce faire, elle dispose d'une équipe dédiée : l'unité « Territoires connectés ». À un territoire donné est associé un interlocuteur au sein de l'Arcep, sur la durée.



Joëlle Cottenye, alors membre du collège de l'Arcep, à la commission régionale de stratégie numérique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 20 octobre 2023.



Source : Arcep.